

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 09h00 -12h00
Mardi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Mercredi : 09h00 -12h00
Jeudi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30
Vendredi : 09h00 -12h00 /14h00 -17h30

Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.

Bibliothèque

Place de l'Église Notre-Dame

Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 15h-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

Relais poste commerçant

Maison de la Presse - Mme CAMUS

06 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Centre LARES / France services

01 Place J. Moreau 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél.: 02.43.76.70.25

Lun. au vend. de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

École maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

École élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme LECOURT : 02.43.76.70.85

École Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Crèche : Tél. : 02.43.89.87.96

lemillepattes@leolagrance.org

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Nadine MERCENT

Tél. : 06.77.93.26.49

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est générale-ment célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame -72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur le site internet :

<http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.syvalorm.fr

Horaires d'été à compter du 2 avril 2024

Lundi : 14h-18h20

Mardi : 9h-11h50

Merc., vendredi : 9h-11h50/14h-18h20

Jeudi : Fermé

Samedi : 9h-11h50/14h-17h20

Prochaines collectes : 23 août - 6 et 20 sept.

Mairie de Montfort-le-Gesnois

Coordonnées de la mairie

22 Rue de la Ferté
72450 Montfort-le-Gesnois
02.43.54.06.06

mairie@montfortlegesnois.fr
<https://www.montfort-le-gesnois.fr>



**BULLETIN
D'INFORMATION**
N°26 du 23 août 2024

Balavage mécanique

Le prochain balavage mécanique aura lieu les jours suivants :

⇒ **lundi 26 août et mardi 27 août**

Nous vous remercions de bien vouloir déplacer vos véhicules afin que celui-ci puisse être effectué correctement.

Légalisation de signature

Toute personne souhaitant faire légaliser sa signature doit contacter la mairie pour prendre rendez-vous afin que nous puissions vous assurer la présence d'un élu. **Attention, nous vous rappelons qu'il ne faut pas signer le document avant votre passage en mairie.**

Conseiller numérique

Le conseiller numérique reprend ses permanences **le mardi de 9h à 12h** les jours suivants :

⇒ **Mardi 03 septembre**

⇒ **Mardi 1er octobre**

⇒ **Mardi 26 novembre**

Si vous souhaitez venir lors de l'une des permanences, merci de bien vouloir laisser vos coordonnées à la mairie afin qu'un rendez-vous vous soit fixé par le conseiller numérique (créneau d'une heure, possibilité de prendre le rdv à 9h, 10h et 11h).

Brûlage des déchets verts

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Or, le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit de brûler les déchets ménagers.

En conséquence, un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage, ou encore les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel ou les broyer.

Pour les particuliers, le code de l'environnement rappelle l'interdiction de brûlage à l'air libre des biodéchets et interdit la vente de matériel d'incinération à l'article L541-21-1.

Un décret paru le 11 décembre 2020 établit des cas de dérogation lorsque les végétaux ont été parasités ou pour certaines espèces envahissantes (article D543-227-1 du code de l'environnement).

Il porte aussi cette infraction à une contravention de 4ème classe, soit 750€ (R541-78).

Arrêté : bric-à-brac du 1er septembre 2024

Article 1 : Est autorisée, le 1^{er} septembre 2024, l'occupation du domaine public de l'espace du Pont Romain.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sur la route de la Marine RD119, des deux côtés, à partir de la RD20 sur une longueur de 350m, et sur la RD20 du Pont Romain jusqu'au pont SNCF, des deux côtés de la voie.

Article 3 : Une signalisation pour la sécurité sera posée sur les lieux par l'association selon le plan VIGIPIRATE en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-La-Brière et à l'organisateur.

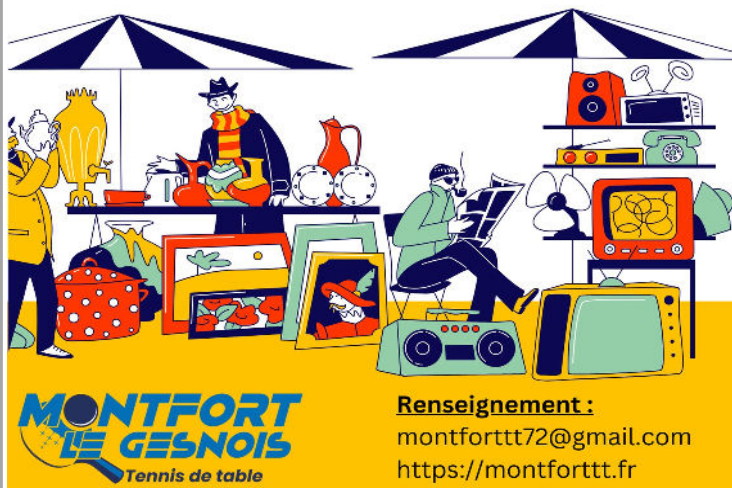
Montfort Tennis de Table

BRIC A BRAC

DIMANCHE 1 SEPTEMBRE 2024

2€ le mètre (mini 4 mètres) - Sans réservation
Installation à partir de 6h
Restauration sur place

ESPACE PONT ROMAIN
MONTFORT-LE-GESNOIS



Forum des associations

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez à la rencontre de vos associations

SALLE OMNISPORTS MARCEL ORY
SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2024
ENTRÉE LIBRE DE 14H00 À 17H00

RENSEIGNEMENT AU 02 43 54 06 06
WWW.MONTFORT-LE-GESNOIS.FR

Passion Pétanque Montgesnoise

CONCOURS DE PETANQUE

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

A partir de 13H00

Boulodrome de Montfort le Gesnois



4 parties

Limité à 100 équipes

Inscriptions à partir de 13H00

10 € la doublette formée

(5 € par personne)

Jet du but à 14H00

Remise intégrale des engagements
Récompenses pour tous les participants
Buvette et restauration sur place

Concours organisé par Passion Pétanque Montgesnoise
Passionpetanquemontgesnoise@gmail.com

OUVERT A TOUTES ET TOUS

VENEZ NOMBREUX !



SCoT-AEC



RÉUNIONS PUBLIQUES

SAMEDI 07 SEPTEMBRE À 18H30 - L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE, RUE DES ÉCOLES, PARIGNÉ-L'ÉVEQUE
MERCREDI 11 SEPTEMBRE À 18H30 - SALLE SCELIA - SARGE-LÈS-LE-MANS
MARDI 17 SEPTEMBRE À 18H30 - FERME DE L'ÉPINE - ROUILLON
MERCREDI 18 SEPTEMBRE À 19H - SALLE DES 4 VENTS - ECOMMOY
MARDI 24 SEPTEMBRE À 18H30 - SALLE BULLE - ARNAGE
LUNDI 30 SEPTEMBRE À 18H30 - MÉDIATHÈQUE LA PASSERELLE, CONNERRE
MARDI 01 OCTOBRE À 19H - HÔTEL COMMUNAUTAIRE - 4 RUE DE GAUCHER- CONLIE
JEUDI 17 OCTOBRE À 18H30 - LIEU A DÉFINIR

ON A BESOIN DE VOUS
POUR RELEVER LES
DÉFIS DU TERRITOIRE !

Découvrez le SCoT-AEC :
• Expositions itinérantes
• Réunions publiques

Et déposez vos contributions

DÉFI 1
Façonner son territoire

SCoT-AEC Pays du Mans



LA CONCERTATION SCoT-AEC

SCANNEZ CE QR CODE OU RENDEZ-VOUS DANS VOTRE
HÔTEL COMMUNAUTAIRE POUR NOUS DONNER VOTRE AVIS !



@paysdumans